



Mot du maire

Déjà l'année 2022 tire à sa fin...

*Une autre année
qui a passée tellement vite.*

*Le temps des fêtes est le moment
idéal pour prendre une pause et
passer du bon temps en famille et
avec les amis.*

*Rire, amour et bonheur sont les
ingrédients parfaits pour passer un
bon temps des fêtes.*

*J'ai demandé au père-noël de vous
livrer le journal au pied du sapin
afin que vous passiez de
merveilleuses fêtes.*

*Amusez-vous bien,
on se revoit en 2023!*

Stéphane Dionne, maire

Le rendez-vous – Décembre 2022

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 19 décembre 2022 à 19h15.

Extrait du procès-verbal de la séance extra ordinaire du budget de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal. Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne. Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, conseiller poste #1, Pierre Côté, conseiller poste #2, Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3, Éric Allard, conseiller poste #4. Absente : Maureen Landry, conseillère poste #5, Karina Poudrier, conseiller poste #6. Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

ADOPTION DU BUDGET, EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 ;

Considérant l'étude que les élus ont fait du budget ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter le budget totalisant des revenus, affectation et dépenses de 2 794 269.00\$

REVENUS 2023	
Fonctionnement	
Taxes générales sur valeur foncière	1 040 827 \$
Taxes sur une autre base	182 432 \$
Paiement tenant lieu de taxes	18 214 \$
Transfert	1 242 722 \$
Services rendus	15 260 \$
Imposition de droits	42 500 \$
Amendes et pénalités	1 500 \$
Intérêts	12 000 \$
Autres Revenus	6 000 \$
Affectation	
Surplus accumulé affecté	232 814 \$
TOTAL :	2 794 269 \$
DÉPENSES 2023	
Administration générale	383 150 \$
Sécurité publique	288 203 \$
Transport	535 112 \$
Hygiène du milieu	190 895 \$
Aménagement, urbanisme et développement	59 908 \$
Loisirs & culture	94 501 \$
Remboursement capital & fond roul.	11 500 \$
Frais de financement	6 000 \$
Immobilisation	1 225 000 \$
TOTAL DÉPENSES :	2 794 269 \$

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 476-2022 FIXANT LES TAUX DE TAXES DE L'EXERCICE 2023 ;

Avis de motion est donné par Pierre Côté qu'à une prochaine séance sera adopté le règlement #476-2022 afin de déterminer les taux pour l'année 2023. La maire présente le projet de règlement et explique son contenu globalement. Le projet de

règlement est disponible au bureau de la municipalité.

ADOPTION PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION;

Il est proposé par François Lupien, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter le plan triennal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (2023, 2024, 2025)

Travaux	2023	2024	2025
<u>Rang 9 Simpson</u>			
Pavage		100 000\$	
Bouche-fissures			
<u>Rang de la rivière</u>			
Pavage			150 000\$
Bouche-fissures			
<u>Rang 10 Simpson</u>			
Pavage			
Bouche-fissures	20 000\$		
<u>Chemin Pont-Mitchell</u>			
Pavage		100 000\$	15 000\$
Bouche-fissures			
<u>Rang 1 Horton</u>			
Pavage			65 000\$
Bouche-Fissures	15 000\$		
<u>Rang 13 Wendover</u>			
Pavage (entrée du rang)			
Bouche-fissures		10 000\$	
<u>Chemin Quatre-Saisons – des Serres</u>			
Réfection	2 000 000\$		
Bouche fissure			30 000\$
Hôtel de Ville	185 000\$		
Total :	2 220 000\$	110 000\$	260 000\$

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 19 décembre 2022,

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Le rendez-vous – Décembre 2022

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne. Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, conseiller poste #1, Pierre Côté, conseiller poste #2, Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3, Éric Allard, conseiller poste #4. Absente : Maureen Landry, conseillère poste #5, Karina Poudrier, conseiller poste #6. Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES

DEMANDE D'APPUI CPTAQ :

LOT # 4 648 496 RANG10 SIMPSON -ÉCHANGE TERRAIN :

Considérant une demande d'échange de terrains impliquant les lots 4 648 496 et d'une partie du 4 648 581 présentée par Monsieur Steve Chassé ;

Considérant que le propriétaire devra prendre en considération la réglementation municipale en vigueur quant à la superficie minimale, soit 3 000 mètres carrés et à la largeur minimale de la façade de 50 mètres ;

Considérant que le propriétaire veut régulariser la situation actuelle à l'effet d'annexer le garage utilisé par la ferme Les Cultures Chassé inc. qui se trouve présentement sur le lot de la résidence (4 648 496) ;

Considérant qu'il n'y a pas de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé ;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles,

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que les membres du conseil appuient la demande présentée par Monsieur Steve Chassé, soit le projet d'échange de terrains impliquant les lots 4 648 496 et d'une partie du 4 648 581 conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

ILOT # 6 032 679, CHEMIN QUATRE-SAISONS – CLARIFICATION DOSSIER :

Considérant que Distribution GBL Highland inc. désire présenter une demande de clarification de situation qui concerne un immeuble sur le lot 6 032 679;

Considérant que le propriétaire veut régulariser la situation actuelle en ce qui a trait à l'aliénation et au lotissement de l'immeuble ;

Considérant que le propriétaire veut également régulariser la situation actuelle en ce qui a trait à l'utilisation de l'immeuble à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins industrielles et commerciales ;

Considérant que le demandeur devra prendre en considération la réglementation municipale en vigueur quant à la superficie minimale, soit 3 000 mètres carrés et à la largeur minimale de la façade de 50 mètres ;

Considérant qu'il n'y a pas de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé ;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles,

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par François Lupien, appuyé par Pierre Côté et résolu que les membres du conseil appuient la demande présentée par Distribution GBL Highland inc., soit le projet de clarification de situation qui concerne l'aliénation et

le lotissement de l'immeuble, ainsi que l'utilisation de l'immeuble à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins industrielles et commerciales sur le lot 6 032 679, et ce, conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

DEMANDE D'AUTORISATION FEUX D'ARTIFICE :

Considérant que Monsieur Denis Vincent a déposé une demande de permis de feux d'artifice à l'inspecteur municipal ;

Considérant que la demande de permis de feux d'artifice est pour une fête familiale privée, prévue le 31 décembre 2022 ;

Considérant que la demande vise un feu d'artifice impliquant des pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs ;

Considérant que l'article 23, du Règlement No 456-2019 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre public, stipule que «*Le conseil municipal peut, par voie de résolution, délivrer un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice.*» ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Éric Allard et résolu que les membres du conseil délivrent (ou ne délivrent pas) un permis de feux d'artifice à Monsieur Denis Vincent pour une fête familiale prévue le 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

ADMINISTRATION

IPC – SALAIRES 2023 :

Considérant que le salaire des membres du conseil est augmenté au 1^{er} janvier de l'IPC;

Considérant que l'IPC d'août 2022 a été de 7%

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu que les membres conseil désire appliquer et adopter un l'IPC de 4% pour le calcul des salaires des élus pour 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE;

Considérant le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte où elle a durement été touchée par la pandémie ;

Considérant que dans le cadre du programme PRABAM, le ministère des Affaires municipales nous a accordé un montant de 96 393\$;

Considérant que le conseil désire rénover l'hôtel de ville avec la subvention et a prévu les sommes nécessaires au budget 2023;

Considérant la politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité permet de conclure des contrats de gré à gré;

Considérant que des démarches ont été fait auprès de plusieurs contracteurs;

Considérant la proposition et engagement à effectuer les travaux en respectant les délais, déposé par Construction Baillargeon pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville selon les plans déposés Clo Design le projet de rénovation de l'hôtel de ville;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de mandater construction Baillargeon pour effectuer les travaux demandés, supervisé par Clo Design.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

FONDS SPÉCIAL POUR RÉSERVE D'ÉLECTIONS FUTURES;

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION;

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L.49 »);

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Le rendez-vous – Décembre 2022

Considérant que le conseil verra, conformément à la Loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

Sur proposition de Marie-Lyne Landry, appuyée par Pierre Côté et résolu par le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse :

- de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;
- que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 de la LERM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Considérant que par sa résolution numéro 2022.211 la municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Considérant qu'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux dernières élections ;

Considérant que conformément à la Loi et après avoir consulté les derniers états financiers, le coût des élections des années antérieures ;

Sur proposition de Eric Allard, appuyée par Francois Lupien et résolu par le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse

- d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000 \$ pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025 ;
- que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

MOBILITÉ DURABLE VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ;

VOLET 4 : SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham désirent présenter un projet de mobilité durable dans le cadre de l'aide financière;

Sur proposition de Pierre Côté, appuyée par Marie-Lyne Landry et résolu par le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse :

- de s'engager à participer au projet de mobilité durable et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité. ;
- Le conseil nomme la MRC de Drummond organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

FACTURES INCENDIE

FACTURE INCENDIE AU 31 OCTOBRE 2022;

Considérant la facture incendie au 31 octobre 2022 au montant de 8 551.52\$;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 551.52\$ pour la facture au 31 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

FACTURE INCENDIE AU 30 NOVEMBRE 2022

Considérant la facture incendie au 30 novembre 2022 au montant de 3 584.53\$;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le paiement au montant de 3 584.53\$ pour la facture au 30 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

ABOLITION ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE PAROISSE ET VILLAGE 1992

Considérant l'entente intermunicipale relative au service incendie intervenue entre les municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village en 1992;

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser l'abolition de ladite entente. Que le résiduel 14 144.75\$ soit versé à la Paroisse ainsi que les frais d'entretien payé pour 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 133 279\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Considérant les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et unanimement résolu et adopté que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RENOUVELLEMENT ADHÉSION COMBEQ ET FORMATION ;

Il est proposé par François Lupien, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Gaby Tessier, inspecteur à la COMBEQ pour l'année 2023 ;

Il est également résolu d'autoriser l'inscription de celui-ci aux deux formations suivantes au coût de 320.26\$ plus taxes.

-Initiation au règlement sur l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

- Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydrique.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ; Il est proposé par Marie-Lyne Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h47.

JANVIER 2023

Avis aux intéressés :

Pour donner suite à une réorganisation du bureau de poste, le courrier est maintenant distribué via plusieurs routes rurales, donc plusieurs municipalités. Il est beaucoup plus complexe de cibler seulement les adresses de notre municipalité par publipostage.

La municipalité a donc décidé qu'à partir de 2023 le journal sera publié sur la page Facebook de la municipalité et sur le site internet.

La version papier ne sera plus distribuée systématiquement à toutes les résidences.

Cependant, nous sommes conscients que certains d'entre vous préférez la version papier à la version numérique. C'est pourquoi, si vous désirez recevoir une version papier, vous devez vous inscrire au bureau de la municipalité au **819-336-5374** et une édition papier vous sera personnellement envoyée et gratuitement.



CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 7753

Merci spécial aux gens qui sont venu jouer aux quilles le 19 novembre dernier. Nous avons fait un succès avec cette activité. Merci aussi à tous nos commanditaires qui ont contribué à cette levée de fonds.

Notre visite des aînés en musique à lieu le samedi 10 décembre à l'Auberge et le dimanche 18 décembre à l'Accueil.

On aura aussi notre brunch méritas le dimanche 15 janvier à la pente douce à midi. Il y a 17 membres qui sont invités gratuitement et qui seront honorés à l'occasion de ce brunch. Pour les gens qui voudront se joindre à nous, le coût est de \$20.00/personne, vous devez me téléphoner pour réserver votre place et venir encourager nos membres honorés.

Votre Grand-Chevalier, Raymond Comeau. (819) 336-5203



Héma Québec

Merci aux donateurs, grâce à vous, plusieurs patients d'hôpitaux du Québec pourront être transfusés et autant de vies pourront être sauvées. Prochaines dates 7 février et 24 octobre

Vous voulez vous joindre à nous, contactez – nous, ça nous fera plaisir de vous accueillir.

France Morel 819-781-0177



La force de l'égalité

AFEAS LOCALE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

BON COUP DE L'AFEAS RAPPELEZ-VOUS QUE ...

Grâce aux instances de l'Afeas auprès du gouvernement

le Régime québécois d'assurance parentale

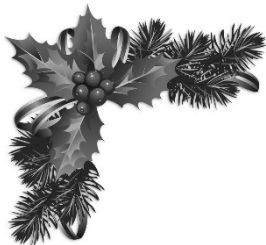
en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006

soutient financièrement les parents d'un enfant nouvellement né ou adopté

Sachez que cet apport financier fait toute la différence pour les jeunes familles



CAMPAGNE ANNUELLE
POUR CONTRER LA VIOLENCE ENVERS
LES FEMMES ET LES FILLES



*Nous faisons relâche pour la période des Fêtes
Le conseil d'administration Afeas
profite de l'occasion pour vous souhaiter
un très Joyeux Noël et une Bonne Année 2023*

Claire Martin

Marielle Désilets

Louise Fréchette

Lucie Laplante

Cécile Ménard

Jacqueline Demers (819 336-3478)

Décembre 2020



Pour l'année 2023, le conseil d'administration vous souhaite une année remplie de bonheur, de rire, et surtout, surtout une excellente santé.

Reprise des activités mardi le 10 janvier.

Mardi : vie active à 9 :30 heures

Billard à 13 :00 heures

Mercredi A.M. Zumba à 9 :30 heures pour ceux qui sont abonnés

P.M. billard à 13 :00heures

baseball-poche + cartes à 13 :15 heures

ATTENTION ; Contrairement à ce qui était prévu dans le programme, **il n'y aura pas** de dîner partage ce mois-ci.

Venez participer à nos activités et si, vous pensez à des nouveautés, faites-nous le savoir.

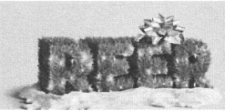
Nicole Benoit

819-469-0164

Déjà le temps de penser économie d'impôt... REER ou CELI ?

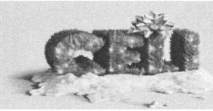
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Placez de l'argent à l'abri de l'impôt pour votre retraite et vos projets à long terme.



Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Faites fructifier votre argent à l'abri de l'impôt tout en l'ayant à portée de main en cas de besoin.



Plusieurs façons de cotiser !

- Rencontrer votre conseiller à la caisse/en virtuel/par téléphone
- Visiter AccèsD pour effectuer votre cotisation en ligne - simple et rapide !



Quelle est la date limite pour cotiser à votre REER?

Pour l'année d'imposition 2022, la date limite de cotisation au REER est le **1^{er} mars 2023**. Si vous versez des cotisations après cette date, vous devez les inscrire dans votre déclaration de revenus de l'année suivante.

Source : www.desjardins.com



2023 - Conférences en présentiel

Surveillez nos publications dans les journaux municipaux/infolettre Mouvement Desjardins (que vous recevez par courriel), nous allons débiter de belles conférences sur divers sujets qui pourraient vous intéresser !

À suivre...

Formulaire de demande de partenariat

Commandites, dons et Fonds d'aide au développement du milieu



DEMANDE DE COMMANDITE ET DON À LA CAISSE

Voici un rappel pour soumettre le nouveau formulaire de demande de partenariat que vous trouvez sur le site Internet de la Caisse, dans la section Engagement :

<https://www.desjardins.com/votre-caisse/engagement-communaute/?transit=81510042>

La date limite pour retourner vos demandes de partenariat est le 31 janvier 2023. Cependant, pour les projets structurants qui sont de plus grande envergure; nous les traiterons au fur et à mesure avec un délai de réponse pour l'analyse des demandes.

.....
Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey



NUMÉROS DE TÉLÉPHONES IMPORTANTS	
URGENCE ET SÉCURITÉ	
Urgence	9-1-1
Hôpital Ste-Croix (Drummondville)	819-478-6464
Hôpital Hôtel-Dieu (Athabaska)	819-357-2030
SERVICES LOCAUX	
Municipalité Paroisse Bon-Conseil	819-336-5374
Bureau de poste	819-336-2611
Caisse populaire	819-336-2600
Centre communautaire	819-336-3221
Pavillon du Centre communautaire	819-336-3854
Centre de la petite enfance	819-336-5452
C.L.S.C	819-474-2572
Commission scolaire des Chênes	819-478-6700
Comité de l'Emploi et Développement Bon-Conseil	819-336-3966
École Notre-Dame-du-Bon-Conseil	819-850-1622
Service de garde Bon-Conseil	819-850-1686
Presbytère	819-336-2163
SPAD (société protectrice des animaux de Drummond)	819-472-5700
Vestiaire	819-336-2113

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Lundi 15h à 18h00

Mercredi : 8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00

Jeudi : 8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30 et 13h00 à 15h30

819-336-2744, poste 205
 bibliobonconseil@hotmail.com

HÔTEL DE VILLE

Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

1428, route 122

Téléphone : 819.336.5374 / Télécopieur : 819.336.2389

Valérie Aubin, dma - directrice générale / secrétaire-trésorière

direction@paroissendbc.ca

Gaby Tessier, inspecteur

inspection@paroissendbc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 / 13 h 00 à 16 h 00

SÉANCE CONSEIL 2022

17 janvier (2 ^e lundi)	9 mai (2 ^e lundi)	12 septembre (2 ^e lundi)
14 février (2 ^e lundi)	13 juin (2 ^e lundi)	17 octobre (3 ^e lundi)
14 mars (2 ^e lundi)	11 juillet (2 ^e lundi)	14 novembre (2 ^e lundi)
11 avril (2 ^e lundi)	15 août (3 ^e lundi)	19 décembre (3 ^e lundi)